



# Comité d'Établissement extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2015

## Organisation du travail sur la fin de l'année

La Direction a rappelé le contexte :

Suite à la confirmation par FORD d'une commande de moteurs à livrer impérativement au plus tard au 31 octobre, il y a nécessité de travailler un jour supplémentaire sur ce mois.

De plus, 3 jours de chômage sont prévus les 21, 22 et 23 décembre.

Ainsi, elle demande aux organisations syndicales de se prononcer sur le fait de travailler en heures supplémentaires (majorées à 25%) sur un vendredi de repos cycle pour positionner les heures normales effectuées sur un jour de chômage partiel (21 décembre) tout en gardant la majoration.

Le jour travaillé serait défini comme suit :

- **Montage** : vendredis 16 et 23 octobre pour les 2x8 et vendredi 30 pour la nuit fixe
- **Usinage** : vendredis 16, 23 et 30 octobre
- **Services annexes** : possibilité de travailler sur un repos cycle ou positionnement d'un jour de congé sur le 21 décembre.
- **VSD** : récupération sur le mois de novembre en fonction de l'équipe réintégrée.

Pour cela, la Direction propose de rédiger un avenant à l'accord relatif à l'organisation du temps de travail (accord 35 heures).

**Le SNI-UNSA a bien évidemment compris la démarche de la Direction d'envisager toutes les mesures permettant d'éviter des jours de chômage partiel, mais nous estimons que le recours au volontariat pour effectuer des heures supplémentaires sur les prochains vendredis de repos cycle ou les samedis permettra de satisfaire les commandes clients dans les temps.**

**De plus, nous estimons que la situation peut encore évoluer pour voir le nombre de jours de chômage partiel diminuer, comme cela a été le cas l'année précédente.**

**Ainsi, nous avons donné un avis défavorable à la proposition de déroger à l'accord d'organisation du travail en vigueur.**